

La professionnalisation gagne du terrain

Le diplôme fédéral garantit la qualité des soins

Wettingen, le 2 novembre 2017 – Fin octobre, l'examen professionnel supérieur en thérapie complémentaire (EPS) a eu lieu pour la troisième fois. La Suisse est à ce jour le seul pays en Europe à avoir regroupé et reconnu officiellement un grand nombre de professions de la thérapie corporelle sous le profil professionnel «thérapeute complémentaire». Les règlements uniformisés pour le diplôme fédéral contribuent de manière significative à la professionnalisation des méthodes de la thérapie complémentaire. Dès le début, l'Association Suisse de Shiatsu compte parmi les initiateurs en ce qui concerne l'introduction de standards uniformisés dans la thérapie complémentaire.

Depuis l'introduction du règlement d'examen uniformisé par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) en septembre 2015, les futurs thérapeutes complémentaires de la méthode Shiatsu ont pour la première fois la possibilité d'obtenir un diplôme fédéral reconnu. En octobre 2017, l'examen professionnel supérieur en thérapie complémentaire (EPS) organisé par l'OrTra TC (Organisation du Monde du Travail Thérapie Complémentaire) a eu lieu pour la troisième fois. Il ouvre la voie à l'intégration du Shiatsu et des seize autres méthodes* reconnues dans le système de santé suisse. Déjà en 2009, lors d'une votation populaire, la majorité de la population suisse s'est prononcé en faveur d'une valorisation de la médecine complémentaire.

Des directives uniformisées pour plus de transparence

Auparavant, il existait des possibilités très variées d'acquérir des connaissances et aptitudes dans une méthode de la thérapie complémentaire. Aujourd'hui, un règlement d'examen standardisé garantit que les thérapeutes complémentaires diplômés puissent faire état de compétences d'un haut niveau, et du nombre d'heures de stage et d'apprentissage demandés au moment de l'obtention de leur diplôme (cf. encadré).

Barbara Ettler, co-présidente de l'Association Suisse de Shiatsu salue cette évolution : « *La professionnalisation de notre profil professionnel apporte d'immenses avantages non seulement à nous en tant qu'association, mais surtout aux clientes et clients. Les examens garantissent nos standards de qualité et fournissent des informations transparentes sur les compétences des thérapeutes complémentaires de la méthode Shiatsu.*»

Au cours des quinze dernières années, l'Association Suisse de Shiatsu a été une des principales forces motrices de la mise en place de diplômes reconnus par l'Etat. A l'occasion d'un vote général en 2003, 82% des membres actifs se sont prononcés en faveur de la poursuite de l'objectif d'une reconnaissance fédérale de la profession.



Soutien financier de la part de la Confédération à partir de janvier 2018

Les personnes qui suivent des cours préparatoires pour l'examen fédéral pourront bénéficier dès janvier 2018 d'un soutien financier direct de la part de la Confédération. De plus, les contributions en faveur de la formation professionnelle supérieure vont fortement augmenter. C'est ce que le Conseil fédéral a décidé en septembre. Ces subventions s'appliquent également aux futurs thérapeutes qui se préparent à l'examen fédéral de thérapeute complémentaire en suivant une formation accréditée par l'OrTra TC.

Déjà 800 thérapeutes complémentaires diplômés

En dehors des débutants, la voie à l'obtention d'un diplôme fédéral s'ouvre aussi aux thérapeutes forts de longues années d'expérience. Jusqu'en 2021, ils auront la possibilité **d'obtenir, de manière simplifiée, le certificat de branche** par une procédure d'équivalence et de passer l'examen professionnel supérieur ou de convertir leur diplôme de branche en diplôme fédéral. Environ 800 diplômes fédéraux ont déjà été délivrés à des thérapeutes complémentaires de toutes les méthodes dans le cadre des dispositions transitoires ou des examens professionnels supérieurs qui ont eu lieu depuis 2015.

La formation de thérapeute complémentaire méthode Shiatsu

La formation professionnelle de thérapeute de Shiatsu dure au moins trois ans et demande 500 heures de contact dans la méthode ainsi que 340 heures de contact dans les matières de bases professionnelles spécifiques, socio-économiques et médicales. Y compris les heures de stage et d'étude personnelle, la formation de Shiatsu comprend vers les 2660 heures de formation. Les filières de formations qui sont accréditées par l'OrTra TC sont sanctionnées par le certificat de branche OrTra TC. Les conditions préalables scolaires pour le certificat de branche sont un titre de formation du degré secondaire II. Cependant, la maturité personnelle, l'intégrité, les aptitudes sociales et la responsabilité personnelle sont encore plus importantes et indispensables à l'exercice ultérieur de la profession.

Depuis 2015, les thérapeutes de Shiatsu peuvent passer un examen professionnel supérieur en thérapie complémentaire et obtenir le diplôme fédéral. La condition d'admission à l'examen professionnel supérieur et à l'obtention du diplôme fédéral est une pratique professionnelle supervisée pendant au moins deux ans à compter de l'obtention du certificat de branche. Plusieurs écoles accréditées par l'OrTra TC offrent des cours préparatoires à l'examen professionnel supérieur en thérapie complémentaire. Pour plus d'informations : <https://www.oda-kt.ch/fr>

Shiatsu – la méthode

Le Shiatsu (pression des doigts) prend ses racines dans l'enseignement sur la santé de l'Extrême-Orient et travaille notamment avec les méridiens – les canaux énergétiques qui transportent l'énergie vitale (ki). Les thérapeutes de Shiatsu travaillent de manière énergétique spécifique à la méthode et stimulent avec un toucher précis les forces d'autorégulation des clientes et clients sur le plan physique, psychique et mental. Ce travail thérapeutique accompagne un processus lors duquel l'auto-perception des clients s'affine, et des façons de penser et d'agir qui ont des répercussions positives sur la santé se mettent en place. L'entretien thérapeutique ancre ce processus d'auto-perception et permet d'en transférer les conclusions dans le quotidien. La thérapie de Shiatsu convient aux personnes de tout âge, en toute circonstance de vie.

* A ce jour, l'examen professionnel supérieur de la nouvelle profession thérapeute complémentaire comprend 17 méthodes : Acupressure thérapie, Technique Alexander, Thérapie par le massage sur les méridiens d'acupuncture (Thérapie MMA), Thérapie respiratoire, Ayurvéda-Thérapie, Thérapie corporelle par le mouvement, Thérapie craniosacrée, Eutonie, Thérapie Feldenkrais, Eurythmie thérapeutique, Kinésiologie, Polarity, Rebalancing, Réflexothérapie, Shiatsu, Intégration structurale et Yoga thérapie.

Bref portrait de l'Association Suisse de Shiatsu

L'Association Suisse de Shiatsu avec son secrétariat à Wettingen agit comme association professionnelle en faveur des thérapeutes complémentaires de la méthode Shiatsu pratiquant de manière professionnelle. L'ASS a été fondée en 1990 en tant qu'association neutre sur les plans politique et confessionnel. Elle travaille conformément à sa charte et regroupe environ 1000 membres actifs. L'Association Suisse de Shiatsu est membre de l'Organisation du Monde du Travail Thérapie Complémentaire (OrTra TC) et est reliée, au niveau international, au réseau International Shiatsu Network (ISN).

Contacts médias

Association Suisse de Shiatsu
Sabine Bannwart Morawetz
Tél. 056 427 15 73
www.shiatsuverband.ch

vademecom ag, pr und kommunikation
Monika Bailer Giuliani
Tél. 044 380 35 36
presse@vademecom.com